



## **Cadastre des formations Qualité**

### **reconnues dans le cadre du dispositif de la circulaire annuelle**

*Déclaration des périodes complémentaires affectées aux conventions et projets particuliers dans l'Enseignement de Promotion sociale [...]*

Pour rappel, la circulaire annuelle précise les conditions requises pour bénéficier de périodes « qualité » dont la formation annuelle des coordinateurs qualité qui doit être démontrée par *une attestation prouvant que le « coordinateur qualité » a suivi au moins une formation, pendant l'année considérée, relative à la thématique spécifique de la gestion de la qualité et/ou aux outils utiles à la gestion d'un système qualité.*

Le présent cadastre, approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 10 mai 2016, liste les formations et les opérateurs reconnus par ledit Conseil général comme répondant *de facto* aux exigences de la circulaire :

- 1. Formations relatives à l'introduction d'un système de gestion de la qualité :**
  - Unités d'enseignement organisées par l'enseignement de promotion sociale (en convention, réseaux ou définitives).
  - Formations interréseaux organisées par le Conseil général via son groupe de travail « Qualité ».
  - Formations organisées par les réseaux.
  
- 2. Formation de spécialisation au management de la qualité**
  - U Mons : Master de spécialisation en gestion totale de la qualité.  
[www.umons.ac.be](http://www.umons.ac.be)
  
- 3. Formations complémentaires**
  - AEQES : journées d'études, colloques, etc.  
Les séances d'information sur les procédures d'évaluation de l'AEQES ne sont pas prises en considération, sauf pour l'entrée en fonction d'un nouveau coordinateur qualité.  
[www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)
  - MWQ - Mouvement wallon de la qualité  
[www.mwq.be](http://www.mwq.be)
  - CQHN - Centre Hainaut-Namur pour la gestion de la qualité  
[www.cqhn.be](http://www.cqhn.be)
  - CEQUAL- Centre wallon de la qualité  
[www.cequal.be](http://www.cequal.be)



**4. Formations non intitulées « Qualité »**

Les formations qui ne portent pas la mention « qualité » dans leur titre ou dans celui de l'opérateur mais sont en lien avec une/des démarche(s) relevant du développement du système de gestion de la qualité de l'établissement et/ou d'un plan de suivi **et** explicitée dans le rapport d'évaluation de la fonction de coordinateur qualité de l'année considérée (y compris les thématiques telles qu'internationalisation, recherche appliquée, etc.), sont recevables.

Pour toute autre formation, la demande de validation peut être formulée auprès de la personne de référence :

Arielle Bouchez  
*Chargée de mission qualité*  
[arielle.bouchez@cfwb.be](mailto:arielle.bouchez@cfwb.be)  
02/690.85.38